

Motion de l'UFR IMAG de l'Université Joseph Fourier Grenoble I (19 janvier 2009)

Assemblée Générale

UFR IMAG

Les personnels de l'UFR IMAG, Université Joseph Fourier (Grenoble I), se sont réunis en assemblée générale le 19 janvier 2009 pour examiner l'actuel projet de modification du décret sur le statut des enseignants chercheurs.

- L'assemblée générale rappelle que des propositions visant à faire évoluer les statuts des enseignants-chercheurs ont été avancées par la communauté scientifique ces dernières années.

- Dans ces propositions se trouve le principe d'une modulation des services et de la reconnaissance d'un certain nombre de tâches administratives et de gestion de l'enseignement assurées par les enseignants-chercheurs.

- Nous regrettons que le projet de décret ne reprenne pas ces propositions dans leur esprit original. Ce projet aura entre autres pour conséquences :

- l'affaiblissement du lien entre enseignement et recherche au cœur de l'enseignement universitaire ;
- l'appauvrissement de la qualité de la recherche et de l'enseignement, avec l'inflation du temps consacré à des missions ne relevant pas de ces domaines (évaluation, administration, gestion des ressources humaines etc.) ;
- le désinvestissement des enseignants-chercheurs des missions d'enseignement et d'organisation de l'enseignement ;

- Nous contestons dans ce projet de décret les modalités d'évaluation des enseignants-chercheurs, les modalités de recours locaux et nationaux, la dépossession du CNU de son rôle de gestion nationale des carrières (promotions, CRCT...).

L'assemblée a voté :

1. la demande de retrait du **projet en l'état** de décret modifiant le décret n^o 84-431 du 6 juin 1984 sur le statut des enseignants chercheurs ;
2. une concertation locale et nationale sur le statut des enseignants-chercheurs pour garantir l'efficacité et l'indépendance de la recherche française et de l'enseignement supérieur ;
3. la grève administrative, y compris la rétention des notes et le refus de se réunir en jury.